

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2015-04**

Est donné par la soussignée greffière par intérim de cette Ville que le règlement suivant:

2015-04 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 tel qu'amendé afin d'ajouter des tarifs pour les événements temporaires »

A été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

- Avis de motion, le 14 juin 2022;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement le 14 juin 2022
- Avis public assemblée publique de consultation, le 16 juin 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 12 juillet 2022;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 juillet 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Et greffière par intérim